



www.mairie-brece.fr

FLASH INFOS BRÉCÉ

Du 7 mai 2020

n° 99

Infos Municipales

Edito

Après une période de confinement de près de 8 semaines, nous devons nous préparer à un nouveau temps inédit à partir de lundi prochain 11 mai.

Ce moment plus que particulier qui nous a tous contraints à revoir nos modes de vie doit nous faire prendre conscience à modifier notre façon d'être : Tout d'abord il faut que l'élan de solidarité qui s'est fait jour perdure : toutes les attentions, les aides vers les plus fragiles, les petits gestes vers les voisins isolés sont des valeurs à ne pas oublier le temps faisant mais à fructifier.

Nous remercions très chaleureusement nos commerces et entreprises qui ont su répondre aux besoins de la population, le dévouement des infirmières et aides de vie qui ont constamment œuvré pour la collectivité ainsi que tous les services municipaux qui ont assuré leur mission.

Le CCAS, pour qui le rôle est parfois limité, a su fédérer ses membres pour mettre sur pied un projet de confection de masques avec l'aide de plus de 30 bénévoles ! Merci à tous ! Vous trouverez plus loin un article qui vous explique tout cela et le mode de distribution retenu. Le CCAS a également assuré l'apport des denrées aux bénéficiaires de l'Epi'Com de Noyal et mis en place, lorsqu'il a été nécessaire, le portage de repas grâce aux bénévoles de l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural).

La « vie d'après » sera différente à notre vie d'avant. La crise sanitaire est suffisamment anxiogène et difficile pour que nous soyons humbles devant la tâche qui nous attend mais nous devons en tirer le meilleur, fructifier cet élan de solidarité, prendre soin des plus faibles, changer nos habitudes de consommation en nous tournant vers des produits locaux qui ne demandent qu'à se développer et de prendre ce virage éco - responsable tous ensemble.



Distribution de masques artisanaux

Beaucoup de couturières ont répondu à l'appel du CCAS pour la fabrication de masques tous publics, en tissu, lavable et réutilisable. A ce jour, environ 1.000 masques ont été réalisés et peuvent être distribués. Nous donnons donc Rendez-Vous à ceux qui le souhaitent :

**Samedi 9 et Dimanche 10 mai de 10h à 12h
devant la mairie**

Nous vous demandons de vous présenter avec le coupon réponse ci-dessous rempli pour obtenir un masque par personne et 2 masques maximum par foyer.

Un grand merci à tous les participants de nous avoir permis de mener à bien cette action de solidarité

Si vous êtes volontaire pour poursuivre cette action ou pour

tout renseignement, vous pouvez écrire à :

masquesbrece@gmail.com ou contacter la mairie.

Les personnes fragiles ou à risques pourront être livrées directement à leur domicile. Pour cela, envoyez un message à masquesbrece@gmail.com ou accueil@mairie-brece.fr ou par téléphone à la mairie au 02.99.00.10.09.

En page volante intérieure vous trouverez une aide à la réalisation de masques fournie par des bénévoles d'Acigné.

Dominique, Madeleine et Marie-Odile

Masques Rennes Métropole

Outre ces masques artisanaux, la commune a commandé 1000 masques adultes et 200 masques enfants dans le cadre d'un achat groupé Rennes Métropole qui prendra 50% du coût à sa charge et livrables en juin. Pour cette opération les modalités de distribution seront précisées aux habitants en temps utile.

Aides sociales

Avec l'arrêt de la restauration municipale, des familles font face à une augmentation de leur dépenses alimentaires durant ce confinement. Cette augmentation est difficilement supportable pour les familles à faible ressource. C'est pourquoi, la municipalité et le CCAS ont décidé d'octroyer une aide aux familles qui ont un Quotient Familial sur la 1ère tranche (QF < 580€) soit 35€ par enfant. Cette aide prendra la forme d'un bon d'achat alimentaire au centre Leclerc de Noyal.

Epicerie sociale

L'épicerie sociale Epi'com continue à assurer la distribution auprès des bénéficiaires chaque vendredi par des paniers (produits secs, légumes, fruits frais, laitage, viande, hygiène). La semaine du 8 mai sera fermée comme en 2019. Nous accorderons 1 semaine de plus à chaque bénéficiaire.

Services municipaux

L'accueil de la mairie sera de nouveau assuré à partir du lundi 11 mai aux horaires habituels (voir page 4).

Les services techniques qui ont continué d'assurer l'essentiel de leur mission durant la période de confinement reprennent également leurs activités. Avec la période des beaux jours qui approchent et leurs interventions indispensables pour respecter le protocole sanitaire très contraignant dans les locaux scolaires et périscolaires, leurs tâches seront conséquentes et pour soulager leur travail, nous vous demandons de procéder à un désherbage aux abords de votre domicile.

Les personnes volontaires à participer à une action citoyenne de désherbage de massifs proches de leur domicile sont invitées à se rapprocher de la mairie.



Coupon réponse à présenter pour le retrait des masques les **samedi 9 et dimanche 10 mai de 10h à 12h devant la mairie**

NOM : Prénom :

Adresse :

Nombre de masques pour l'ensemble du foyer à raison de 1 masque par personne et 2 masques maximum par foyer :

Ecole aux 4 vents

Le gouvernement a confirmé la réouverture des écoles à partir de la semaine du 11 mai.

Les élus de la commune, l'équipe enseignante de l'école et l'équipe du périscolaire ont affirmé leur volonté commune de donner la possibilité aux enfants de revenir à l'école.

Nous travaillons actuellement à l'organisation de cette nouvelle rentrée.

L'organisation tient compte du protocole sanitaire pour la réouverture des écoles maternelles et élémentaires disponible sur le [site du Ministère de l'Education Nationale](https://www.education.gouv.fr/la-reouverture-des-ecoles)

Une enquête a été organisée auprès des parents pour savoir s'ils souhaitent que leurs enfants reprennent les cours à compter de la semaine du 11 mai.

Cette enquête a montré que 80% des enfants vont retourner en classe dès la réouverture. Ce taux témoigne de la confiance des parents de Brécé envers le système éducatif local tant scolaire que périscolaire. Les services techniques sont très sollicités pour préparer cette rentrée : réaménagement des salles de classes, organisation des parcours pour les élèves, nettoyage et désinfection des locaux...

Afin de faciliter la gestion de la crise sanitaire, Mr le Recteur a donné l'autorisation de modifier temporairement l'organisation de la semaine scolaire en la ramenant de 4 jours et demi à 4 jours. L'équipe pédagogique de l'école et la municipalité sont favorables à ce changement jusqu'à la fin de l'année scolaire 2019/2020, pour des raisons de sécurité sanitaire et d'organisation. Les parents élus au Conseil d'école ont également donné leur accord.

L'organisation de la reprise de l'école sera communiquée aux parents à partir du 7 mai. Les conditions de l'accueil périscolaire du matin et du soir et de l'accueil de loisirs du mercredi seront données par Léo Lagrange. La question de l'accueil du mercredi matin est actuellement à l'étude par l'équipe de Léo Lagrange et dépendra des autorisations de la DDCSP35. L'équipe de Léo Lagrange communiquera à ce sujet dès la semaine du 11 mai.

Le restaurant scolaire sera également assuré et les conditions d'accueil indiquées aux parents en temps utile.

L'opération « Portes Ouvertes » sur le secteur enfance jeunesse du vendredi 15 est annulée

Inscriptions pour la rentrée 2020

Les inscriptions à l'école de Brécé pour la rentrée scolaire 2020 sont ouvertes.

Pour inscrire votre enfant : envoyer un mail à l'école : ecole.0350153b@ac-rennes.fr ou téléphoner au directeur en appelant au 02.99.00.11.57

Vous trouverez la fiche d'inscription sur le site internet de la commune : <https://www.mairie-brece.fr/enfance-et-jeunesse-groupe-scolaire-20.html>

Les documents suivants seront nécessaires pour établir le dossier :

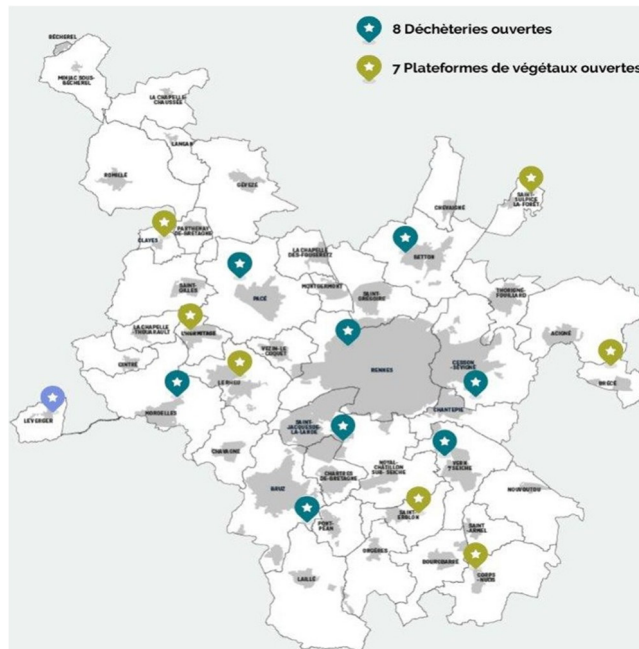
- le livret de famille
- un justificatif de domicile (facture, quittance de loyer...)
- le carnet de santé de l'enfant
- dans le cas d'un changement d'école, un certificat de radiation.

Pour les enfants nés entre 1^{er} janvier et le 30 juin 2018, un accueil en Toute Petite Section est proposé dans la limite des places disponibles. Les parents doivent effectuer une pré-inscription auprès du directeur **avant le mercredi 27 mai 2020**. La liste définitive des enfants de 2018 admis à l'école sera établie à la date du **mercredi 10 juin**.

Réouverture progressive des déchèteries de Rennes Métropole à partir du jeudi 7 mai 2020

La réouverture de la plateforme de végétaux implique l'arrêt du stockage provisoire mis en place depuis le 27 avril sur l'espace de loisirs. Ce dispositif a été très apprécié des brécéens.

À partir du jeudi 7 mai, toutes les plateformes de dépôt de végétaux dont celle de Brécé et une partie des déchèteries de Rennes Métropole (8 sur 19 dont Cesson-Sévigné) seront remises en service pour les professionnels et les particuliers, selon leurs horaires d'ouverture habituels.



Des modalités d'accès spécifiques sont prévues de manière à assurer la distanciation physique entre les personnes. Les usagers accéderont aux plateformes **sur rendez-vous uniquement** et devront prévoir leur propre matériel pour le déchargement (pas de prêt, ni d'aide des agents présents sur les sites). Ce dispositif restreint, préalable à une reprise globale progressive, est **valable au minimum jusqu'à la fin du mois de mai**.

Modalités d'accès aux déchèteries et plateformes de dépôt de végétaux

L'accès aux sites se fera exclusivement sur rendez-vous : les usagers peuvent s'inscrire en ligne en choisissant un créneau parmi ceux proposés, ou en appelant le numéro vert 0 800 01 14 31 (horaires ci-dessous).

Chaque usager se verra attribuer un rendez-vous et disposera de 15 minutes maximum pour effectuer son dépôt. Le numéro d'immatriculation du véhicule, demandé lors de l'inscription, ainsi que la présentation de la carte grise ou d'une carte professionnelle, lui permettront d'accéder au site à l'heure dite. **Brécé** : la prise de RDV permet 5 usagers par créneau de 15 minutes. Le 8 mai étant férié, rdv possible à partir du samedi 9 mai 14h.

Liste des sites

8 déchèteries sur 19 seront rouvertes à partir du 7 mai : Betton, Bruz, Pacé, Cesson Sévigné, Mivoie (Saint-Jacques de la Lande), Saint Armel, Mordelles et Rennes-Villejean.

*Pratique

- Numéro vert : 0 800 01 14 31 du lundi au vendredi (hors fériés) de 9h à 12h30 (11h30 le jeudi) et de 13h30 à 17h.

- Formulaire de demande de rendez-vous pour l'accès aux déchèteries : <https://reservation.symetri.fr/RM/>

- Toutes les informations pratiques sur l'ensemble des collectes pour les particuliers et les professionnels (verre, textile, cartons, biodéchets...) sont disponibles sur dechets.rennesmetropole.fr.

Collecte des ordures ménagères et recyclables

Les services sont assurés normalement.

ATTENTION : lingettes, mouchoirs, masques usagés doivent continuer à être mis dans des sacs fermés dans la poubelle grise et PAS dans la jaune !

Memento détaillant les dates de déconfinement :

Le déconfinement de A à Z

Bars	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.	Musées (grands)	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.
Bibliothèques	Réouverture le 11 mai.	Parcs et jardins	Réouverture le 11 mai uniquement dans les départements "verts".
Cafés	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.	Plages	Restent fermées. Décision pour le 2 juin.
Centres commerciaux (> 40 000 m²)	Possibilité de poursuite de la fermeture, décision du préfet.	Rassemblements	Autorisés le 11 mai, 10 personnes maximum.
Cérémonies religieuses	Pas avant le 2 juin.	Restaurants	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.
Cérémonies d'inhumation	Déjà possibles, limitées à 20 personnes.	Salles de concert	Restent fermées. Décision pour le 2 juin.
Chômage partiel	Prolongé jusqu'au 1er juin.	Salles des fêtes/polyvalentes	Restent fermées. Décision pour le 2 juin.
Cimetières	Ouverture au public le 11 mai.	Sport (individuel en plein air)	Autorisé le 11 mai.
Cinéma	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.	Sport (lieux couverts, collectifs et de contact)	Restent interdits, décision le 2 juin.
Collèges	Réouverture progressive à partir du 18 mai.	Sport (compétitions professionnelles)	Fin de la saison, reprise en septembre au plus tôt.
Commerces	Réouverture le 11 mai.	Taxis	Déjà autorisés. Masque obligatoire en l'absence de séparation plexiglas.
Crèches	Réouverture le 11 mai.	Théâtres	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.
Écoles élémentaires	Réouverture le 11 mai.	Transports scolaires	Reprennent le 11 mai, mesures barrières obligatoires.
Festivals	Plus de 5 000 personnes : interdits jusqu'en septembre.	Transports (locaux)	Reprennent le 11 mai, mesures barrières obligatoires.
Grands événements	Plus de 5 000 personnes : interdits jusqu'en septembre.	Transports (> 100 km)	Interdits sauf motif impérieux familial ou professionnel.
Lieux de culte	Déjà autorisés.	Universités	Fermées jusqu'en septembre.
Lycées	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.	Vacances (organisation)	Décision pour le 2 juin.
Marchés	Ouverture de droit dès le 11 mai, possibilité d'interdiction par le maire ou le préfet.	VTC	Déjà autorisés. Masque obligatoire en l'absence de séparation plexiglas.
Mariages	Reportés sauf urgence.		
Maternelles	Réouverture le 11 mai.		
Médiathèques	Réouverture le 11 mai.		
Musées (petits)	Réouverture le 11 mai.		

Bruits de voisinage

Arrêté préfectoral du 10 juillet 2000 et Arrêté municipal du 29 septembre 2011 :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, meuleuse, raboteuse, scie mécanique, outils de percussion... **sont interdits tous les jours de 20 heures à 8 heures ainsi que les dimanches et jours fériés sur l'ensemble du territoire communal.**

Le sentier de la Barbotière

Vous êtes très nombreux en cette période à emprunter le sentier de randonnée de Brécé qui est très agréable en cette saison. Le descriptif du sentier ainsi que le plan sont accessibles sur le site internet : <https://www.mairie-brece.fr/environnement-parc-et-sentier-45.html>

Lorsque vous sillonnez la campagne en longeant des prairies pâturées par des animaux, celles-ci ne sont accessibles qu'aux seuls piétons. **Les chiens y sont interdits.**

Merci de suivre strictement cette consigne par respect pour les agriculteurs qui autorisent le passage des randonneurs dans leurs champs.

Commerces

Boulangerie, crêperie, tabac-presse, ferme de l'Alinière restent ouverts avec des horaires adaptés.

Le **garage Brécé Auto Mécanique** est ré ouvert depuis le lundi 4 mai aux horaires habituels et dans le strict respect des règles de protection sanitaire. Tél : 02 99 04 22 13 et 06 84 67 67 16.

Pépiniéristes : plants de légumes et de fleurs chez des jeunes pépiniéristes à 4km de Brécé en direction de Chateaugiron voir lien ci-joint : <https://lembas.frama.site/>. La livraison est gratuite pour Brécé à partir d'un montant de 40€.

Sur le site suivant, <https://www.produits-locaux.bzh/>, vous trouverez les acteurs du bien-manger partout en Bretagne dans ce moment si particulier du confinement. La Région Bretagne a mis en place une plateforme solidaire afin de favoriser le lien entre producteurs et consommateurs. Toute une sélection de produits disponibles à la livraison à domicile, en magasin de proximité ou via le retrait en drive dès maintenant dans le respect des règles sanitaires et de la vente directe.

Réouverture du salon FONTANA COIFFURE
(sauf contre ordre gouvernemental)
A PARTIR DU LUNDI 11 MAI 9H00
Merci de vous munir d'un masque

COTE SALON :

Emma et moi-même vous accueillerons
Du Lundi au Vendredi en journées continues

Le salon sera fermé les samedis

Vous pouvez à compter du mardi 5 mai prendre les RDV sur :

www.fontana-coiffure.com (site internet)

@fontanacoiffure (page facebook)

Ou tél : 02 99 00 19 44

COTE INSTITUT :

Dans un espace adapté

Pascale

LES SOINS DU TEMPS AUTREMENT

Vous propose dès la semaine du 11 mai :

Maquillage - soins du visage anti-âge-Spécifique

Beauté des mains - anti-âge-Spécifique

Luxopuncture

(relaxation, perte de poids, dépendance à la cigarette, ménopause...)

Prendre RDV au : 07 63 17 26 93



Une des routes les plus fréquentées de Bretagne !

INFOS UTILES

Urgences

GENDARMERIE : 17

POMPIERS : 18

Samu : 15 ou 02 99 59 16 16

Services de santé

SOS médecins : 36 24 ou

02 99 53 06 06

Pharmacie de garde : 32 37

Infirmières

Mmes Gautier et Severo

Soins à domicile ou au cabinet

5 rue de Bretagne - Brécé

06 44 85 25 54

Mairie

Du lundi au vendredi :

8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h00

Fermée le mardi après-midi

Samedi 8h30 - 12h00

02 99 00 10 09

accueil@mairie-brece.fr

Médiathèque

Mardi 15h30-17h30

Mercredi 10h30-12h30 et 15h-18h

Vendredi 15h30 - 18h

Samedi 10h - 12h30

02 99 62 10 31

mediatheque@mairie-brece.fr

Collectes des déchets

Numéro vert service déchets

Rennes Métropole: 0.800.01.14.31

Collecte des ordures ménagères

Mardi après-midi

Collecte des bacs jaunes

Vendredi matin semaines impaires

Déchetterie Acigné

Lundi, Jeudi et Vendredi

14h - 18h

Mercredi et Samedi

9h - 12h et 14h - 18h

Plateforme déchets verts Brécé

Lundi et vendredi

9h - 12h

Mercredi et samedi

14h - 18h (17h à partir du 2/11)

Signalement Voirie

Formulaire sur metropole.rennes.fr

rubrique pratique/ @démarches

Dépannage 24h/24

SPL : 02 23 22 00 00

Enedis : 09 726 750 35

GRDF : 0 800 47 33 33

La médiathèque ouvre ses portes

Heureuse de vous retrouver, l'équipe de la médiathèque vous attend à partir du 13 mai sur rendez-vous uniquement.

Réservez un quart d'heure à Vent de Culture :

<https://doodle.com/poll/myd6kbfmpffskgkh>

(lien également disponible sur le site de la mairie) ou par téléphone (02 99 62 10 31).

Des créneaux sont ouverts (un par famille) les mercredis de 10h à 12h30 et de 14h à 18h et les samedis de 10h à 12h30.

L'accès aux collections ne sera pas direct mais vous pourrez effectuer le retour de vos documents ainsi que des prêts : une sélection de documents en présentation vous sera proposée.

Ce fonctionnement temporaire est susceptible d'évoluer.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute demande d'information :

par téléphone au 02 99 62 10 31 ou par mail mediatheque@mairie-brece.fr



Ritournelle d'une randonneuse Brécéenne :

Humains confinés, nature déconfinée !

Depuis quelques semaines nous les humains sommes confinés ; Juste une petite heure pour sortir, alors les randonneurs en ont profité pour marcher individuellement dans la commune.

Cette situation particulière liée à la crise que nous traversons a été bénéfique et nous avons vu, écouté, senti la nature

autrement. Bien surpris parfois que celle-ci, présente depuis très longtemps puisse nous apparaître aujourd'hui différente.

Non elle n'avait pas changée mais notre regard lui avait changé.

Qu'est ce qui a fait que cette nature maltraitée depuis des décennies nous toisait avec insolence de sa beauté ? Elle semblait dire « j'existe !! »

Les animaux en ont profité aussi pour sortir de l'ombre, osant s'approcher de l'humain, ils n'avaient plus peur de nos bruits, quelques vipères faisaient leur apparition, des chevreuils s'aventuraient auprès des maisons, les papillons tourbillonnaient, les oiseaux chantaient, tout était plus joyeux et curieusement tout ce petit monde et l'humain s'harmonisaient très bien.

Non ils n'avaient pas changé mais notre regard lui avait changé.

Les fleurs semblaient plus belles, les odeurs étaient plus intenses, le bruit de l'eau qui coulait était plus doux.

Et pourtant tout existait bel et bien avant, la faune et la flore n'attendaient qu'une chose :

Que l'on puisse la voir et l'écouter !!

Ces quelques semaines ont changé les regards, nous disons très souvent il y avait un avant et il y aura un après...

Il faut souhaiter que cela ne soit pas que du vent et que chacun d'entre nous puisse :

Ecouter la nature et ne prendre que ce dont il a besoin



Flash Infos

Le BIB de Mai/Juin ne paraîtra pas. Nous continuerons de vous informer avec l'édition du Flash Info qui paraît toutes les 2 semaines. Il sera disponible au format papier à l'accueil de la mairie. Vous pouvez également vous inscrire à la liste de diffusion de ce Flash Infos sur le site internet de la commune : sur la page d'accueil du site www.mairie-brece.fr, il vous suffit de renseigner votre nom, prénom et adresse email sur laquelle vous désirez recevoir cette publication. **Actuellement, plus de 200 foyers reçoivent ce Flash par email.** Si vous êtes inscrit et ne recevez pas le flash par email, merci de le signaler à l'accueil de la mairie. Tous les flashes sont disponibles directement sur le site de la mairie à l'adresse : www.mairie-brece.fr/vie-municipale-flash-infos-82.html

INSCRIVEZ-VOUS AU FLASH INFO			
			S'INSCRIRE
Nom	Prénom	Email	

NAVIGATION | UNDAIRES DE LA MAIRIE | COMMUNE DE BRÉCÉ

Directeur de la publication : Jean Paul GÉRARD / Responsable de la publication : Christophe CHEVANCE

Conception, Réalisation, Impression : Laetitia MOREAU - Mairie de Brécé

Annonces à adresser à accueil@mairie-brece.fr au plus tard le vendredi semaine paire pour une parution le jeudi de la semaine impaire.

Vous pouvez recevoir le Flash Info par email en faisant la demande à accueil@mairie-brece.fr ou via le site www.mairie-brece.fr

Réalisation de masques barrières pour la commune d'Acigné

Nos sources : ce tutoriel est inspiré très largement du site de l'AFNOR pour le patron. Après réflexion, il nous est apparu important d'ajouter une 3^e épaisseur comme préconisé par le CHU de Lille. Ce tutoriel a vocation à harmoniser nos pratiques pour faciliter la distribution.

Il est rappelé que le port du masque ne dispense nullement des gestes barrières. Des consignes d'usage seront apportées ultérieurement dans un autre document avant la remise des masques à des particuliers.



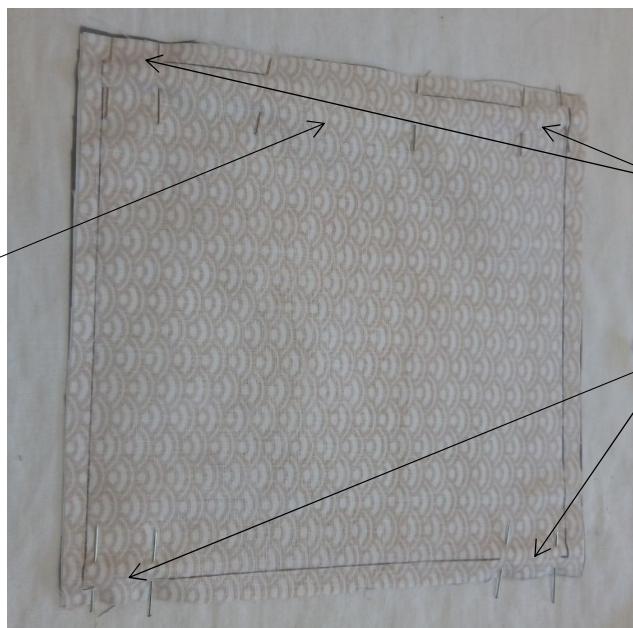
Matériel :

- 3 carrés de 20 x 20 cm de tissu en coton (idéalement celui du milieu a un tissage bien serré, possibilité d'utiliser des vieilles chemises d'homme par exemple)
- 2 élastiques de 20 cm (pas plus de 7 mm de large dans l'idéal)

Pas à pas

Méthode 1 : on insère l'élastique à la fin

1. Superposer vos tissus comme sur la photo. Votre épaisseur intermédiaire (la verte sur la photo) est en dessous et les deux autres sont posées endroit contre endroit.
- 2.



Laisser un espace d'environ 5 cm sans couture pour pouvoir retourner.

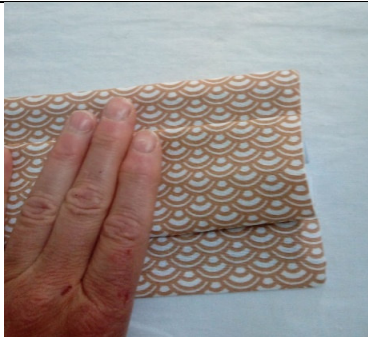
Laisser des espaces de 2 cm environ pour pouvoir passer vos élastiques en haut et en bas de chaque côté.

Coudre au point droit à 1 cm du bord tous les espaces restants. (ici j'ai tracé un trait noir pour que ce soit plus visible)

3. Retourner en prenant bien entre les épaisseurs du haut et du bas (tissu japonais et blanc dans mon cas). Vous pouvez désépaissir les angles en coupant légèrement les coins avant de retourner. Repasser pour rentrer vos angles et l'espace qui vous a servi à retourner.



4. Il nous reste à plier le masque de la manière suivante

		
Plier le carré en 2. Cela vous dessine un trait au milieu	Retourner et plier le haut et le bas du tissu vers le trait du milieu	Vous obtenez 3 traits que j'ai matérialisé avec des traits de crayon.
		
Ramener le trait d'en haut et d'en bas vers le milieu	Retourner. Vous obtenez la forme définitive du masque	Insérer les élastiques
	Faites une couture au point droit sur les 2 côtés pour terminer. Attention ! Il faut faire plusieurs allers retours sur les élastiques pour que ce soit bien solide !	



Méthode 2 : (niveau confirmé) vous pouvez coudre l'élastique directement en le prenant dans les épaisseurs.

Vous superposez vos tissus comme énoncé précédemment.

Vous ne laissez qu'un espace pour retourner.

Vous effectuez le montage de la même manière.